

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Lancement appel d'offres école primaire publique
- Programmes Eau et Assainissement 2013 – Demandes de subvention
- Programme 2013 Animation DOCOB - Natura 2000, site des Voirons
- Personnel Communal ; Médecine du Travail
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Vote des taux applicables aux 4 taxes
- Questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 7 mars 2013

Sur convocation en date du 2 mars 2013, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 7 mars 2013, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie FORESTIER, Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD.

Absents excusés : M. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER , M. Denis HENRY, donné procuration à M. Christian DUPUY, M. Hervé MEYNENT, donné procuration à M. Jean MAURON, Patrick SAILLET, donné procuration à M. Jean-Paul MUSARD, MM. Didier GROBEL et Joël SEBILLE.

Absents : M. Pierre SIMONNET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

M. le Maire, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 20 h 40.

I. Urbanisme et travaux

M. le Maire donne la parole à M. Mauron.

- M. Mauron n'a pas de dossier d'urbanisme à présenter.

Il signale qu'il faudra **prévoir une importante campagne de goudronnage cette année**, dans la mesure où les voies communales ont beaucoup souffert cet hiver.

- M. le Maire donne lecture d'un courrier de la préfecture demandant un document faisant la synthèse de la modification n° 2 et de la révision simplifiée du PLU. Ces documents seront demandés au cabinet d'urbanisme « Territoires ». Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.
- M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer quant au statut du terrain qui avait fait l'objet d'une erreur manifeste de classement lors de l'élaboration du PLU en 2005. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce à l'unanimité pour une modification simplifiée n° 1 et détermine les conditions de la mise à disposition.

II. Lancement appel d'offres école primaire publique

- M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération pour approuver le projet de construction d'une école élémentaire et de ses annexes. Le Conseil municipal, après avoir entendu ces informations et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet pour un montant estimé HT de 2 400 000 euros.
- M. Mauron indique le calendrier des appels d'offres concernant les différents lots de l'école primaire publique et de ses annexes :
 - lancement des appels d'offre le lundi 11 mars ;
 - date limite de dépôt des dossiers le 12 avril ;
 - ensuite, ouverture des plis et vérification de la conformité des soumissions aux exigences de l'appel d'offres ;
 - si les appels d'offres sont fructueux, signature des contrats début mai ;
 - début des travaux en septembre.
- M. le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver le principe de marchés à procédure adaptée pour ces projets. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe de marchés à procédure adaptée pour les appels d'offres.

III. Programmes Eau et Assainissement 2013 – Demandes de subvention

- La campagne 2013 des travaux d'eau et d'assainissement (ce volet étant géré par le SIVU Boège-Saxel), inclut deux tranches d'assainissement et des chantiers sur le réseau d'eau :
 - La réfection de la cuve du réservoir du Penaz : montant estimé 60 000 euros. M. le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver le plan de financement du SMDEA (et éventuellement la participation de l'Agence de l'eau) soit un projet estimé à 55 745 euros HT dont 80 % de subventions. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de financement.
 - En ce qui concerne la tranche du réseau d'eau Chez Layat, La Pelliarrira, le montant du projet estimé à 261 500 euros HT. réactualisé à 268 146.00 euros (honoraires compris) est susceptible d'être subventionné par le Département à hauteur de 25 % et par l'Agence de l'eau qui l'a inscrit au programme APE 2013.

Le Conseil approuve ces projets et sollicite les aides du S.M.D.E.A. et de l'Agence de l'Eau.

IV. Programme 2013 Animation DOCOB - Natura 2000, site des Voirons

- Dans le cadre de Natura 2000, il sera **demandé des subventions** au FEDER, à l'Etat et à la région pour un montant de **21 000 euros**.

V. Personnel Communal ; Médecine du Travail

- En ce qui concerne la **médecine du travail**, la commune va signer une **convention avec le Centre de Gestion** de la Fonction Publique Territoriale.
- M. le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le **recrutement d'un employé saisonnier aux services techniques du 2 avril au 30 novembre**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.
- M. le Maire propose alors au Conseil municipal l'embauche d'un deuxième saisonnier pour les mois de Juillet et Août. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité.

VI. Affaires, scolaires, périscolaires et culturelles

- Mme Scherrer présente le courrier de M. Jean-Jacques Sarazin demandant la **mise à disposition à titre gracieux de la salle d'exposition du 1^{er} août au 19 août**. Il s'engage à fournir les documents d'assurance nécessaires et il accepte le fait que la commune de Boège n'encoure aucune responsabilité au cas où une des œuvres exposées serait endommagée ou volée pendant cette période, accrochage et démontage compris. **Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**
- Mme Scherrer présente alors la demande de subvention ordinaire de l'association périscolaire et centre de loisirs, les Culottes Courtes, pour 150 euros par enfant de la commune inscrit, soit un total de 9900 euros pour l'exercice 2013. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.

VII. Vote des taux applicables aux quatre taxes

- M. le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des quatre taxes à leur niveau actuel, soit :
 - Taxe d'habitation 10,46 %,
 - Taxe sur le Foncier Bâti..... 7,00 %
 - Taxe sur le Foncier Non Bâti... 42,20 %
 - et CFE 12,69 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le maintien de ces 4 taxes à leurs taux actuels.

VIII. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil du projet de **suppression de la DDE d'Annemasse** qui instruit les dossiers d'urbanisme de la commune de Boège. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité une motion hostile à cette mesure, afin de bien faire connaître son désaccord.
- M. le Maire présente la demande de subvention de l'association de Lutte contre la Faim d'Annemasse-Agglo, qui rend aux populations en difficulté un service complémentaire à celui du Secours Catholique : cette association reçoit 5 administrés de Boège, ce qui représente une subvention de 75 euros. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.
- M. le Maire présente la demande de **subvention d'Animaux-Secours** qui fait office de fourrière pour les chiens errants et refuse d'intervenir si la subvention totale, soit 1652 euros (calculée au pro-rata de la population) n'est pas payée chaque année. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.
- M. le Maire demande alors au Conseil de bien vouloir voter **l'indemnité de gardiennage de l'église, soit 474,22 euros** par an. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.
- M. le Maire présente alors la demande de **subvention de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes**, qui assure une permanence tous les mardis matins dans les locaux de la mairie et joue un rôle important de soutien aux 16-25 ans. Cette subvention, calculée au prorata de la population, est de **2441 euros**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette subvention à l'unanimité.
- M. le Maire demande alors au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer avec **les Services de Secours la convention de mise à disposition de l'appartement de fonction situé au dernier étage de l'école primaire**. Ceux-ci ont en effet besoin d'un local pour des tâches administratives et pour assurer leurs permanences, particulièrement le week-end. Les services de secours prendraient à leur charge les frais d'entretien et de chauffage. M. Barbe demande à M. le Maire si la convention prévoit le paiement d'un loyer. M. le Maire répond que tel n'est pas l'usage. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette mise à disposition et autorise M. le Maire à signer la convention à l'unanimité moins une abstention, Mme Nody.
- M. Jean-François Charrière signale qu'il y a des voitures à faire enlever – en particulier une fourgonnette stationnée en permanence route de Saxel, au niveau de l'ancien garage Donche, qui gêne considérablement le déneigement.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 20.